

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°25-DC095

Conseil Communautaire du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle des fêtes de la commune de Plagne, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :

BILLIAT :

CHAMPFROMIER : Jacques VIALON

CHANAY : Lucie JOUHAUD

CONFORT : Raphaël CASTIGLIA

GIRON :

INJOUX-GENISSIAT : Denis MOSSAZ - Joël PRUDHOMME

MONTANGES :

PLAGNE : Philippe DINOCHÉAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Régis PETIT - Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION – Patrick PERREARD - Gilles ZAMMIT - Annick DUCROZET - Serge RONZON – Mourad BELLAMMOU - Sandra LAURENT-SEGUI - Catherine BRUN - Sacha KOSANOVIC - Sebahat BULUT - Christiane RIGUTTO

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ - Daniel BRIQUE - Florian MOINE - Christophe MARQUET - Pierre CHARPY - Anthony GENNARO

Pouvoirs : Gilles FAVRE à Jacques VIALON - Elisabeth JEAMBENOIT à Lucie JOUHAUD - Sophie SELLEIER à Joël PRUDHOMME - Patricia VERDET à Denis MOSSAZ - Katia DATTERO à Patrick PERREARD - Marie-Françoise GONNET à Jean-Pierre FILLION - Benjamin VIBERT à Régis PETIT - Marielle BERGERET à Christiane RIGUTTO

Présents : 22

Pouvoirs : 8

Votants : 30

Date de la convocation : 18 septembre 2025

Secrétaire de séance : Catherine BRUN

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20250925-25-DC095-DE
Date de télétransmission : 01/10/2025
Date de réception préfecture : 01/10/2025

Objet : Refacturation des frais de véhicules supportés par l'Office de Tourisme Terre Valserhône au titre de l'année 2024

Madame Catherine BRUN, Vice-présidente déléguée, expose que conformément aux grands principes budgétaires des finances publiques, chaque budget doit retracer l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires à son exécution.

Elle informe qu'en 2024, les budgets de l'Office de Tourisme et de Dinoplagne ont supporté les frais liés à deux véhicules de service mis à disposition des trois services du pôle tourisme, à savoir l'Office de Tourisme, le site de Dinoplagne et le service tourisme de l'intercommunalité.

Afin de refléter la réalité de l'exécution des compétences de chaque entité, il convient de procéder à une refacturation des frais 2024 selon les modalités suivantes :

- Un remboursement annuel par les budgets de Dinoplagne et de la Communauté de Communes (service Tourisme) des frais réellement constatés en année n-1, hors amortissement et dépréciation des véhicules.
- Une répartition au prorata des kilomètres parcourus.
- L'état détaillé, joint en annexe, se résume ainsi pour l'année 2024 :

Service	Kilométrage	Part d'utilisation (%)	Frais à répartir (€)	À rembourser à l'OT (€)	À rembourser à Dinoplagne (€)
Dinoplagne	5 048	46,54	1 069,63 €	838,74 €	-
TVI Service Tourisme	1 804	16,63	382,18 €	336,13 €	46,05 €
Office de Tourisme	3 994	36,83	846,38 €	-	-
Total	10 845	100,00	2 298,19 €	1 174,87 €	46,05 €

- Une délibération concordante sera prise par le conseil d'administration de l'Office de Tourisme pour valider ce remboursement.

Elle invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente déléguée,

VU les statuts de la communauté de communes, et notamment sa compétence tourisme et en matière d'exploitation du site paléontologique de Dinoplagne,

VU la délibération n°16-DC016 du Conseil Communautaire du 14 avril 2016 fixant l'organisation de l'office de tourisme intercommunal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le remboursement des frais supportés par l'Office de Tourisme et le budget annexe Dinoplagne pour l'utilisation des véhicules mis à disposition au service Dinoplagne et au service tourisme, selon les modalités indiquées ci-avant.
- **DE VERSER** à l'Office de Tourisme les sommes de :
 - 838.74€ par le budget annexe Dinoplagne ;
 - 336.13 € par le budget principal de la Communauté de Communes Terre Valserhône - service tourisme.
- **DE VERSER** à Dinoplagne la somme de :
 - 46.05 € par le budget principal de la Communauté de Communes Terre Valserhône – service tourisme.
- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente déléguée de prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire de séance,
Catherine BRUN



Le Président,
Patrick PERRÉARD



Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20250925-25-DC095-DE
Date de télétransmission : 01/10/2025
Date de réception préfecture : 01/10/2025

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20250925-25-DC095-DE
Date de télétransmission : 01/10/2025
Date de réception préfecture : 01/10/2025

Véhicules - état 2024

Mois	Véhicules	Nombre de kilomètres			Factures extraites des grands livres			
		Dinoplagne	TVI service Tourisme	Office de Tourisme	TOTAL	€ TTC	Libellés	Nature
Janvier	C3	234	131	182	546	760,17 €	Carburant	60622
Janvier	Berlingo	36	2		38	692,36 €	Assurance	6161
Fevrier	C3	103	267		370	312,09 €	Carte Totale	6251
Fevrier	Berlingo	32	8	7	47	19,94 €	Fournitures petits équipements	60632
Mars	C3	364	75	70	509	146,69 €	Matériels roulants	61551
Mars	Berlingo	417	168	724	1309	90,00 €	Contrôle technique	6188
Avril	C3	272	87	189	548	2 021,25 €	TOTAL OT	
Avril	Berlingo	287	264	244	794			
Mai	Peugeot 208	41	3	44	44		Réglé par budget Office de Tourisme :	
Mai	Berlingo	518		21	539	276,94 €	assurance	6161
Juin	C3	168	189	224	581			
Juin	Berlingo	184		228	412			
Juillet	C3	198	212	44	454			
Juillet	Berlingo	688	0	354	1042			
Aout	C3	148	3	28	179			
Aout	Berlingo	637		96	733			
Sept	Berlingo	174	113	34	321			
Sept	C3	13	0	446	459			
Oct	Berlingo	313		20	333			
Oct	C3	87	80	62	229			
Nov	Berlingo	75	22	212	309			
Nov	C3	0	86	455	541			
Dec	Berlingo	47		48	95			
Dec	C3	12	94	307	413			
Total		5 048	1 804	3 994	10 845			
utilisation par service		46,54%	16,63%	36,83%	100%			
Répartition en €		1 069,63 €	382,18 €	846,38 €				

répartition selon factures réglées	Dinoplagne	TVI service Tourisme	Office de Tourisme	TOTAL par budget
par OT	940,73 €	336,13 €	744,39 €	2 021,25 €
par Dinoplagne	128,89 €	46,05 €	101,99 €	276,94 €

	par Dinoplagne	par TVI, service Tourisme	Par Office de tourisme
A rembourser à l'OT	940,73 - 101,99 = 838,74	336,13 €	-
A rembourser à Dino	-	46,05 €	0 € (car déduit du montant dû par Dino)